


CENTRE DE FORMALITÉS DES ENTREPRISES

- SOCIETE - DISSOLUTION - CLOTURE D'UNE SOCIETE

I. 1 ERE FORMALITE : DISSOLUTION

Formulaire : 1 formulaire M2 ([document à télécharger](#))

 **A compter du 1^{er} janvier 2013, la date d'effet de la dissolution admise est celle du jour de l'assemblée générale ou une date postérieure. La décision de dissoudre ne peut pas être assortie d'un effet rétroactif.**

Documents complémentaires à fournir en annexe des formulaires :

- 2 exemplaires du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire ayant décidé la dissolution et la nomination du liquidateur, enregistrés en original par les services fiscaux
- publication légale de l'avis de dissolution ou texte de la demande de publication avec cachet du journal et date de parution

observation : si le liquidateur est une autre personne que le gérant, joindre copie de sa pièce d'identité en cours de validité et déclaration de non condamnation pénale avec filiation

✓ mandat ou pouvoir si nécessaire

Frais à verser pour le Registre du Commerce et des Sociétés :

- 195,38 € par chèque à l'ordre du Tribunal d'Instance

 **Pour les sociétés unipersonnelles (EURL, SASU) dont l'associé unique, personne physique, assume personnellement la gérance ou la présidence : 79,38 €**

II. 2 EME FORMALITE : CLOTURE DE LIQUIDATION

Formulaire : 1 formulaire M4 ([document à télécharger](#))

Documents complémentaires à fournir en annexe des formulaires :

- retourner la carte d'identification originale de la Chambre de Métiers d'Alsace
- 2 exemplaires du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire ayant constaté la clôture des sociétés uniquement pluripersonnelles (enregistrés aux impôts s'il y a bénéfice), signés par le liquidateur
- 2 exemplaires des comptes définitifs établis par le liquidateur
- publication légale de l'avis de clôture ou texte de la demande de publication avec cachet du journal et date de parution (le même journal que celui de la dissolution)

 **Pour les SASU et SARLU, pas d'enregistrement (boni ou perte)**

- ✓ mandat ou pouvoir si nécessaire

Frais à verser pour le Registre du Commerce et des Sociétés :

- **14,35 € par chèque à l'ordre du Tribunal d'Instance (RCS Colmar, Saverne et Strasbourg)**
- **15,44 € par chèque à l'ordre du Tribunal d'Instance (RCS Mulhouse)**

PRESTATION COMPLEMENTAIRE DU C.F.E

Prestations complémentaires facultatives d'assistance à la formalité :

- **Sur rendez-vous : 40,20 € par chèque à l'ordre de la CMA**
- **Par dépôt de dossier ou envoi postal : 30,00 € par chèque à l'ordre de la CMA**

Pour bénéficier de l'assistance administrative, veuillez joindre le formulaire dûment complété et signé ci-dessous.

SERVICE D'ASSISTANCE ADMINISTRATIVE

Je soussigné(e) :

souhaite bénéficier du service d'assistance administrative dans le cadre du traitement de mon dossier de formalités par le Centre de formalités des entreprises (CFE) :

Sur rendez-vous :

- Dossier complété sur place, accompagnement personnalisé et suivi de la formalité

Immatriculation : 55,20 €

Modification : 40,20 €

Par dépôt ou envoi postal :

- Dossier constitué par mes soins
- Prise de contact par un agent du CFE pour un accompagnement et un suivi personnalisé de mon dossier

Immatriculation : 45 €

Modification : 30 €

Mes coordonnées :

NOM :

Prénom :

Adresse :

Qualité :

Téléphone :

Email :

Date et signature :